

# COMMUNE DE RUSTENHART

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART  
DE LA SEANCE DU JEUDI 04 FEVRIER 2021

Sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h10.

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER Julie, GRAFTIEAUX Hélène, LOVY Sandrine, MOUROUGASSIN Valérie, ROESCH Julie, ROMAIN Anne-Véronique.

MM BURG Thierry, GIUDICI Frédéric, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël.

Absents excusés et non représentés : DIDIER Dominique

Absent non excusé :

Ont donné procuration :

GULLY-VOINSON Mathieu a donné procuration à AMBIEHL Régine ;

MULLER Jean-Luc a donné procuration à BURG Thierry ;

HIRYCZUK Gilles a donné procuration à GERRER Julie.

M. le Maire propose

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020
3. Mise en place d'un service périscolaire de type Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) géré par la commune dès la rentrée 2021/2022
4. Créations d'emplois pour le service périscolaire
5. Projet d'extension du groupe scolaire : validation de l'avant-projet définitif (APD)
6. Partenariat avec la CAF : travaux d'agrandissement de l'ALSH
  - a. Contrat de prêt
  - b. Convention d'objectifs et de financement
7. Informations
8. Divers

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de débiter par le point N° 5 qui devient le point N° 2.

Madame Florine HERR, architecte, (agence d'architecture TRIBLE) est présente pour exposer le projet d'extension du groupe scolaire.

L'ordre du jour sera donc le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Projet d'extension du groupe scolaire : validation de l'avant-projet définitif (APD)
3. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020
4. Mise en place d'un service périscolaire de type Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) géré par la commune dès la rentrée 2021/2022
5. Créations d'emplois pour le service périscolaire
6. Partenariat avec la CAF : travaux d'agrandissement de l'ALSH
  - a. Contrat de prêt
  - b. Convention d'objectifs et de financement
7. Informations
8. Divers

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, Mme Isabelle POIREL, adjoint administratif, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. Projet d'extension du groupe scolaire : validation de l'avant-projet définitif (APD)**

#### **Projet d'extension du groupe scolaire**

Approbation de l'Avant-Projet Définitif
---

Madame Sandrine LOVY rejoint l'assemblée à 19H15.

- *Entendu l'exposé de M. le Maire sur les nécessités et les conditions d'extension du groupe scolaire,*

Madame Florine HERR, à l'aide d'un descriptif et de plans distribués à l'ensemble des membres, présente le projet. Il se fera dans continuité de ce qui existe déjà. Une galerie vitrée sera créée pour accéder à la nouvelle salle.

*Vu :*

- *La délibération du 15 septembre 2020, approuvant le programme, engageant la procédure de sélection de maîtrise d'œuvre et engageant les crédits nécessaires à l'opération,*
- *La convention signée par la commune qui missionne l'ADAUHR d'une assistance technique au Maître d'Ouvrage,*
- *Le marché notifié le 18 novembre 2020 avec l'équipe dont le mandataire est l'agence d'architecture TRIBLE, comme maître d'œuvre, désigné sans formalités préalables (seuil <40 000€HT)*
- *Le dossier Avant-Projet Définitif (APD) remis le 14 décembre 2020,*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Rappel du contexte du projet

---

Lors du projet de construction de 2013, des locaux pour des activités de motricité avaient bien été prévus, et réalisés, mais ils ont rapidement été réemployés pour accueillir un périscolaire, qui s'est beaucoup développé depuis lors.

Face à un accroissement du nombre d'élèves scolarisés dans la commune, il est nécessaire aujourd'hui de retrouver cet espace complémentaire dans une nouvelle extension : la possibilité d'être étendu soit au Nord depuis la maternelle, soit vers l'Ouest depuis l'élémentaire (solution privilégiée), avait été intégré dans la réflexion.

Le programme du projet concerne l'extension du groupe scolaire communal, pour y adjoindre salle de motricité de 100m<sup>2</sup>, ainsi qu'un local rangement de 10m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent les différents travaux de d'adaptation à l'existant, les équipements, et les aménagements extérieurs connexes.

**L'enveloppe programme transmise au Maître d'œuvre, et le montant de base du contrat notifié, s'élevait à 220 000,00 € HT (valeur 09/2020).**

**Ce montant prévisionnel des travaux actualisé en valeur en décembre 2020 (mois de remise de l'APD), s'élève à présent à 221 175,42 € HT.**

## Conformité du dossier

---

Le dossier présenté en annexe est conforme en tous points aux demandes du MOA :

- L'ensemble des pièces requises a été remis : Notice, pièces graphiques, planning, estimation, plans techniques, et notice structure.
- Les surfaces présentées sont conformes aux attentes du MOA : Salle de motricité de 100,6m<sup>2</sup>, rangement linéaires de 10,5m<sup>2</sup>, et galerie vitrée couverte de 16,4m<sup>2</sup> (surface additionnelle)
- L'enveloppe financière est conforme au budget validé
- Le planning est respecté.

## Nouveau montant prévisionnel définitif des travaux de l'opération.

---

- **Dans le cas de la validation de l'APD hors options :**

 **Le montant prévisionnel définitif des travaux actualisé, à valider en phase APD par le conseil municipal s'élèvera à 221 175,42 € HT, il s'agit du montant prévisionnel définitif des travaux de l'opération.(valeur 12/2020)**

**Il s'agit d'un montant APD actualisé, correspondant à l'enveloppe travaux définie par le MOA, sans options.**

## **Modification du contrat de maitrise d'œuvre**

---

Une modification au marché de maîtrise d'œuvre devra être apportée pour actualiser le contrat de base.

☞ Cet avenant portera le montant du marché de maitrise d'œuvre notifié de **38 720,00 € HT** (valeur 09/2020) à la somme actualisée de **38 917,47 € HT, soit 46 700,96 € HT, soit une augmentation de 0.51 % correspondant exclusivement à l'actualisation des prix.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Thierry BURG et Régine AMBIEHL remarquent qu'il aurait fallu faire une commission travaux avant la validation du projet en conseil municipal, les plans n'ont été distribués qu'en début de réunion. Monsieur le Maire rappelle qu'ils en ont débattus à différentes réunions informelles.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Approuve le projet APD** présenté s'élevant à **220 000,00€ HT** et demande que cette enveloppe budgétaire soit respectée.
- **Approuve l'avenant au contrat de maitrise d'œuvre**, pour un montant de +197,47 € HT portant le marché notifié à **38 917,47 € HT, soit 46 700,96 € HT.**
- **Décide d'engager** la phase d'élaboration des études de Projet, de dépôt du permis de construire et de consultation des entreprises selon la procédure adaptée,
- **Autorise Monsieur le Maire** à engager toutes les démarches et à signer les marchés et documents afférents à ce dossier.

### **3. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2020**

Régine AMBIEHL demande à relire le compte rendu avant son approbation. Après en avoir délibéré, le compte rendu de la séance du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **4. Mise en place d'un service périscolaire de type Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) géré par la commune dès la rentrée 2021/2022**

Monsieur le Maire propose de mettre en place un service périscolaire de type Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) géré par la commune dès la rentrée 2021/2022. Ceci dans un souci de maîtrise des coûts et pouvoir augmenter la capacité d'accueil.

La commune prendrait en charge l'organisation et la mise en place de cette structure.

En conséquence, Monsieur le Maire propose la gestion en interne du périscolaire et d'un ALSH administré par la commune.

Le service périscolaire se fera hors période scolaire, le mercredi et une partie des vacances scolaires, sauf toute la période des vacances scolaires de Noël, 3 semaines pendant les vacances d'été. Les créneaux d'accueil seront augmentés à un coût identique à celui supporté à aujourd'hui et avec un minimum d'enfants qui sera défini ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'assurer le fonctionnement de l'ALSH et du périscolaire ;
- Dit que les dispositions réglementaires sur le fonctionnement de l'accueil des loisirs devront être rigoureusement observées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

### **5. Créations d'emplois pour le service périscolaire**

Vu la délibération n° 3 du 04/02/2021 relative à la gestion en interne d'un périscolaire de type Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) et d'un périscolaire dès la rentrée 2021/2022, Monsieur le Maire propose de créer des emplois permettant le bon fonctionnement de la structure.

- a. Un poste d'adjoint technique faisant office d'ATSEM à 31 h 30 hebdomadaire
- b. Un poste périscolaire à 24 h hebdomadaire (grade d'adjoint d'animation)
  - titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- c. Un poste de maîtresse de maison à 13 h hebdomadaire (grade d'adjoint d'animation)
  - titulaire du BAFA
- d. Un poste de directeur/directrice périscolaire à temps plein
  - titulaire du BAFA
  - titulaire du BAFD (ou en cours) (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
  - niveau de diplôme BAC+2.

Une personne de moins sera embauchée par rapport à ce jour, mais l'ensemble des personnes employées feront davantage d'heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la création des postes tels que présentés.

### **6. Partenariat avec la CAF : travaux d'agrandissement de l'ALSH**

M. le Maire rappelle le projet d'extension au groupe scolaire, estimé à 270 000 € HT. Il remercie Julie GERRER, adjointe déléguée, pour son investissement dans ce dossier. Le partenariat qu'elle a su initier avec la CAF permettra de rendre ce projet moins coûteux pour la commune.

### **a. Contrat de prêt**

M. le Maire présente le contrat de prêt et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à le signer.

Le prêt sans intérêts proposé est de 30 375 €.

Le bénéfice du prêt reste acquis à la condition que l'opération soit achevée dans les 4 ans à compter de la date de décision de l'aide financière.

Le prêt est remboursable en 10 annuités de 3 037,50 €.

La Commune pourra, si elle le souhaite, rembourser le prêt par anticipation, sans frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise M. le Maire ou l'adjointe déléguée à signer ledit contrat

### **b. Convention d'objectifs et de financement**

M. le Maire présente la convention et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Les engagements réciproques sont rappelés.

La subvention accordée s'élève à 30 375 €.

L'opération subventionnée devra être achevée avant le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 53 000 € de la COM'COM est disponible, une nouvelle enveloppe peut être demandée et cumulée à la COM'COM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise M. le Maire ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention.

### **7. Informations**

Néant.

### **8. Divers**

Néant.

### **TOUR DE TABLE**

- Valérie MOUROUGASSIN remercie Julie ROESCH, Anne-Véronique ROMAIN et Régine AMBIEHL pour leur implication dans la rédaction du bulletin communal 2020. Il sera édité en 440 exemplaires, 40 exemplaires de plus cette année (par rapport à l'augmentation grandissante des habitants de la commune).

L'imprimerie MOSER+ de Niederhergheim sera finalement choisie pour sa qualité d'impression notamment pour les photos, par rapport au prestataire de l'an passé. De plus, son devis n'étant pas plus élevé qu'un de ses concurrents.

Site internet : suite à plusieurs échanges qui ont eu lieu avec Madame Angélique CONTAL, la trame du site internet a été créée.

L'essentiel reste à faire, à savoir, réfléchir sur le contenu, les différentes rubriques, les articles, les photos,...

Valérie cherche des volontaires pour rédiger les articles, mettre les informations sur le site. Elle précise que ce travail peut se faire chez soi et être validé en réunion une fois terminé.

- Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de méthanisation auquel chacun doit une réponse à Eric.
- Julie GERRER rappelle que de nombreuses dégradations ont été observées ces derniers mois. La commune a porté plainte auprès de la Gendarmerie. S'il y a inaction de leur part, la haute autorité sera dorénavant mise au courant par courrier avec factures à l'appui mentionnant le coût des dégâts.
- Sandrine LOVY propose que 2 arrêtés soient pris : un pour insalubrité, un autre pour stationnement gênant.
- Régine AMBIEHL signale que des poids lourds de plus de 19 tonnes traversent la rue Principale alors que cela est interdit. Des panneaux interdisant les plus de 19 tonnes sont en place à différents endroits dans la commune. Elle souligne également que les camions stationnent au centre du village et passe donc par la rue Principale pour y accéder.

Après discussion, il faudrait revoir l'emplacement des panneaux d'interdiction et en placer au niveau des passages piétons. Est-il nécessaire de modifier l'interdiction (inférieure à 19 tonnes ?) et autoriser l'accès pour des livraisons.

Régine AMBIEHL souligne également que des marquages au sol sont manquants, notamment rue de Dessenheim. Un point est à faire pour déterminer s'il faut les refaire dans toute la commune.

- Julie GERRER : L'école demande à la municipalité qu'elle fasse l'acquisition de 2 TBI(tableaux numériques interactifs) pour une utilisation dans 2 classes (grande section – CP et CE1 – CE2). Un tableau coûte environ 6 000 €. En effet, ils seraient éligibles à une subvention de l'Education Nationale de 70 %. Madame GERRER prend contact avec l'enseignant référant numérique pour monter le dossier. L'APER pourrait également être sollicitée.
- Le prochain conseil d'école est prévu le 12 février.
- Sandrine LOVY souhaiterait qu'un arrêté soit pris pour le déneigement. Elle suggère la mutualisation d'un véhicule de déneigement à partager avec plusieurs communes. Le déneigement se ferait tôt le matin et tard le soir.

- Monsieur le Maire fait remarquer qu'il faut au minimum 10 communes qui participent au financement d'un véhicule pour que ce soit rentable.
- Julien KUHN remercie les 2 agents techniques Joris et Michaël pour le bon travail accompli en janvier lors de l'épisode neigeux. Un grand merci à Messieurs François et Martial BERNET, Mario HEGY et Frank PETERSCHMITT qui ont participé au déneigement de la commune.
- Julie GERRER : 2 groupes de travail ont été mis en place

**La sécurisation des axes routiers** dirigée par Julien KUHN

Avec Julie ROESCH, Sandrine LOVY, Régine AMBIEHL, Hélène GRAFTIEAUX, Thierry BURG, Mathieu GULLY-VOINSON.

**Le City-Park** dirigé par Julie GERRER

Avec Valérie MOUROUGASSIN, Mickaël LANGENBRONN, et Julien KUHN.

Le but de ces 2 groupes est de préparer des projets chiffrés et de trouver le financement à ces projets.

Les personnes absentes qui seraient intéressées peuvent s'y joindre en contactant le responsable du groupe.

- Monsieur le Maire rappelle qu'il propose des réunions informelles 1 à 2 fois par mois, afin d'écourter le conseil municipal. Le but de ces réunions est d'échanger sur les sujets ou dossiers en cours qui seront abordés au prochain conseil municipal.
- Par la voix de Régine AMBIEHL, Mathieu GULLY-VOINSON souhaite savoir si les EPI (équipements de protection individuelle) et vêtements de travail sont fournis aux agents techniques. Julien KUHN répond dans l'affirmative.
- Des précisions sur le dernier compte-rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2020 ont été demandées par Régine AMBIEHL.

**La séance est levée à 21 heures 50 minutes.**

## Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Projet d'extension du groupe scolaire : validation de l'avant-projet définitif (APD)
3. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020
4. Mise en place d'un service périscolaire de type Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) géré par la commune dès la rentrée 2021/2022
5. Créations d'emplois pour le service périscolaire
6. Partenariat avec la CAF : travaux d'agrandissement de l'ALSH
  - a. Contrat de prêt
  - b. Convention d'objectifs et de financement
7. Informations
8. Divers

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART  
de la séance du 04 février 2021

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
KUHN Julien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère municipale		
BURG Thierry	Conseiller municipal		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal	Absent et excusé	
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		AMBIEHL Régine
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		GERRER Julie
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
LOVY Sandrine	Conseillère municipale		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		BURG Thierry
ROESCH Julie	Conseillère municipale		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		

